



**MAIRIE DE DEGRÉ**

Rue principale  
72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- REUNION DU 26 novembre 2025-

-----  
DATE DE CONVOCATION : mercredi 19 novembre 2025

DATE D’AFFICHAGE : mercredi 09 novembre 2025

L’an deux mil vingt cinq, le vingt-six novembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

**ÉTAIENT PRESENTS** : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, LECHAT Guillaume et MOISÉ Laurent et Mesdames BOUTELOUP Céline, CHANDAVOINE Aurélie, DE MEIRE Olivia, DESILE Anita et HUGUET Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Madame ORAIN Virginie

**ÉTAIENT ABSENTS** : Messieurs LECUREUIL Nicolas et YOUSFI Samy

**SECRETARE DE SÉANCE** : Monsieur Denis DELHOMMEAU

### COMPTE-RENDU

---

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 26 novembre 2025

L’ordre du jour est consacré à :

- Révision des tarifs de location de la salle polyvalente pour l’année 2026
- Révision des tarifs des concessions au cimetière communal
- Droit de Prémption Urbain pour un bien situé au 32 rue des Acacias
- Suppression d’un poste d’adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe
- Augmentation du temps de travail de l’adjoint technique employée au restaurant scolaire
- Décision modificative n°2 sur le budget Principal
- Choix de l’entreprise pour l’achat de monuments funéraires
- Questions diverses

**OBJET**  
**Révision des tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2026**

Monsieur le Maire expose à ses conseillers municipaux son intention de revaloriser les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2026. Il propose une augmentation de 2% des tarifs de l'année 2025 et présente le tableau ci-dessous :

<b><u>TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE DE DEGRÉ 2026</u></b>			
<b>Utilisation de la salle</b>	Moins de 50 personnes	Moins de 100 personnes	Plus de 100 personnes
<b>Vin d'honneur (habitants de Degré)</b>	117 €		
<b>Vin d'honneur (hors Degré)</b>	212 €		
<b>Réunions ou associations extérieures à Degré</b>	200 €		
<b>Loueur habitant</b> Location d'une journée	222 €	272 €	351 €
<b>Loueur habitant</b> Location d'un week-end	265 €	328 €	457 €
<b>Loueur extérieur</b> Location d'une journée	398 €	505 €	669 €
<b>Loueur extérieur</b> Location d'un week-end	414 €	578 €	775 €
<b>Associations communales pour manifestation à Degré</b>	25 €		
<b>Divers</b>	50 €		
<b>Table cassée ou abîmée</b>	140 €		
<b>Vaisselle cassée</b>	3€ / pièce cassée ou non restituée		

Après études de ces nouveaux tarifs, le Conseil Municipal décide de valider cette proposition et d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**OBJET**  
**Révision des tarifs des concessions au cimetière communal**

A l'occasion de l'achat par la commune de nouveaux monuments funéraires dans le cimetière, M. le Maire informe ses conseillers municipaux de son intention de réviser les tarifs des concessions.

Actuellement les tarifs pratiqués par la commune sont les suivants :

Type de concession	Durée 30 ans	Durée 50 ans
Terrain	150,00 €	<b>300,00 €</b>
Cavurne	150,00 €	250,00 €
Colombarium 1 case	100,00 €	250,00 €

Tenant compte des éléments ci-dessus ;

Après comparaison avec les coûts appliqués par les communes avoisinantes, il est proposé de revaloriser les tarifs municipaux des concessions funéraires comme suit :

Type de concession	Durée 15 ans	Durée 30 ans
Terrain	250,00 €	450,00 €
Cavurne	200,00 €	350,00 €
Colombarium 2 cases	750,00€	1 250,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve et valide la modification des tarifs des concessions comme indiqué ci-dessus à compter du 9 décembre 2025.

### **OBJET**

#### **Droit de préemption urbain pour un immeuble situé au 32 rue des Acacias**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que maître Nathalie DROUET-LEMERCIER, notaire au Mans, est chargé de la vente de l'immeuble situé 32 rue des Acacias à Degré 72550, cadastré section AC n°36 d'une superficie totale de 614 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame Alexis et Solène MORICEAU.

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge Monsieur le Maire d'en informer le notaire.

### **OBJET**

#### **Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe**

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- la délibération du 17 mars 2021 portant création de l'emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe à temps non complet (32h hebdomadaires réelles, 25,09h actualisées)
- l'arrêté en date du 22 mars 2021 portant recrutement sur cet emploi de Madame GUILLEMIN Nadine en qualité de l'emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021
- l'avis du Comité social territorial du 23 novembre 2025

Monsieur le Maire rapporte que le besoin ayant procédé à la création de l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe (32h heures hebdomadaires, 25,09h annualisées) occupé par Madame GUILLEMIN Nadine a disparu et qu'il convient par conséquent de supprimer cet emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

Article 1 :

L'emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe à temps non complet est supprimé à compter du 2 décembre 2025.

Article 2 :

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Article 3 :

Monsieur Le Maire est autorisé à adopter tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Article 4 :

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### **OBJET**

#### **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

#### **POUR UN AGENT COMMUNAL EMPLOYÉ A TEMPS NON COMPLET**

---

M. le Maire informe que, en raison du départ à la retraite d'une agent, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'une agent communale employée en tant qu'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à l'école de Degré. Le maire propose donc que le temps de travail de l'agent employé en qualité d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe soit augmenté de 14 heures par semaine – 35 heures réelles au lieu de 21 heures - à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte à l'unanimité cette modification du temps de travail de l'agent
- Valide une rémunération mensuelle basée sur 121,55 heures/mois au lieu de 112.67 heures (du fait de l'annualisation de son temps de travail)
- Charge monsieur le Maire de prendre un arrêté portant sur l'augmentation à hauteur de 14 heures supplémentaires hebdomadaires.

### **OBJET**

#### **Décision modificative n° 1 sur le budget principal**

---

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la commune étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dépenses d'investissement – Opération 41 (éclairage public) - Article 2184 Matériel de bureau et mobilier	- 200€
Dépenses d'investissement – Opération 17 (Ecole) – Article 2184 Mobilier	+ 200 €

### **OBJET**

#### **Choix d'une entreprise pour la fourniture de monuments funéraires au cimetière**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu un grand nombre de demandes de concession dans le cimetière communal. D'autres opérations ont également besoin d'y être réalisées.

Des devis regroupant ces prestations ont été demandées à plusieurs entreprises.

- PFG CRETOIS : 14 457,01€ TTC
- TOUCHARD : 11 755,00€ TTC
- MALHERBE : 12 288,00€ TTC

Après étude des monuments et prestations proposées, le Conseil Municipal décide de faire appel à la société TOUCHARD et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

### **Questions diverses :**

- Révision de la convention de location de la salle polyvalente

Des modifications concernant le mode de règlement ainsi que les règles relatives au bruit dans et autour de la salle polyvalente sont validées. Une première version sera rédigée. Ces modifications feront l'objet de discussions plus poussées lors du prochain Conseil Municipal.

- Réflexions sur les investissements de l'exercice 2026
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole
- Distribution des sacs-poubelles

Les créneaux retenus pour la distribution des sacs poubelle pour l'année 2026 sont les suivants : les lundi 05 et 12 janvier de 16h à 19h, le mercredi 7 janvier de 16h à 20h et les samedi 10 et 17 janvier de 09h à 13h.

- Défilé des tracteurs illuminés

Le Conseil Municipal valide la participation de la commune à hauteur de 300€, à verser à l'association Ceinture Verte Mancelle.

Repas de Noël le lundi 15 décembre 2025

Prochain Conseil Municipal le mercredi 17 décembre à 20h15.

Prochain Conseil Municipal le mercredi 26 novembre